



N° 2552

ASSEMBLÉE NATIONALE

CONSTITUTION DU 4 OCTOBRE 1958

QUATORZIÈME LÉGISLATURE

Enregistré à la Présidence de l'Assemblée nationale le 4 février 2015.

PROPOSITION DE RÉSOLUTION

*visant à instaurer une **journée républicaine**
sur le « **Vivre ensemble** » et le **partage des valeurs communes**
de la **République**,*

présentée par Mesdames et Messieurs

Bertrand PANCHER, Arnaud RICHARD, Yannick FAVENNEC, André SANTINI, Pierre MOREL-A-L'HUISSIER, Marc-Philippe DAUBRESSE, Philippe FOLLIOT, Arlette GROSSKOST, Franck REYNIER, Daniel FASQUELLE,

députés.

EXPOSÉ DES MOTIFS

MESDAMES, MESSIEURS,

Les marches républicaines organisées le dimanche 11 janvier 2015 à Paris et dans de nombreuses villes de France - suite aux terribles attentats terroristes qui ont ébranlé notre pays - ont démontré, par leur ampleur sans précédent, leur spontanéité et leur ferveur, l'attachement indéfectible de nos concitoyens aux trois mots qui constituent notre devise : Liberté, Égalité et Fraternité.

Ces manifestations - qui ont revêtu un caractère historique - ne doivent pas rester lettre morte mais bien au contraire ouvrir notre démocratie à de nouveaux horizons et aboutir à des priorités partagées.

Ainsi, au lendemain de ces rassemblements, il revient aux politiques d'écouter cette expression citoyenne et de proposer les voies et moyens pour lui permettre de s'exprimer complètement sur des sujets aussi complexes et diverses que le respect et le partage des valeurs républicaines au quotidien et que la défense de notre territoire.

Il apparaît comme une opportunité que chacun - en complément et en appui des politiques mises en œuvre - puisse s'engager, partager son attachement aux valeurs de notre société et faire valoir son expérience et ses propositions pour un meilleur « vivre ensemble ». En effet, notre réussite de demain ne sera que le fruit d'un élan national et global.

Aussi, notre proposition de résolution vise à demander l'organisation, dans les trois mois qui viennent, d'une journée nationale du « vivre ensemble » et du partage des valeurs communes de la République. Cette journée sera organisée librement par toutes les institutions de la République (État, collectivités locales, grandes institutions publiques). Les institutions privées seront également appelées à se joindre à son organisation. Les enseignements de ces échanges pourront ainsi utilement guider des politiques nationales et locales nouvelles.

PROPOSITION DE RÉSOLUTION

Article unique

- ① L'Assemblée nationale
- ② Vu l'article 34-1 de la Constitution,
- ③ Considérant que chacun de nos concitoyens doit désormais être totalement impliqué dans un dialogue constructif et pérenne autour des valeurs communes de notre République ;
- ④ Demande que la République française organise dans les trois mois qui viennent une journée nationale permettant - via des événements organisés par les institutions de la République et les institutions privées - l'expression citoyenne sur le « vivre ensemble » et les valeurs communes de la République.

